

**DECISION DU MAIRE N°2025-125  
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET :** CONTRAT D'ANIMATION POUR L'ANIMATION DE LA GUINGUETTE DU L'ANDER - ENTRE LA VILLE DE SAINT-FLOUR ET MONSIEUR LAURENT MALLET

**LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 (5°) et L.2122-23 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal N°01/02/2021-02 en date du 1<sup>er</sup> Février 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

**DECIDE**

**Article 1** : Un contrat d'animation pour l'animation de la guinguette du l'Ander est conclu avec l'Orchestre Laurent MALLET (SARL Ets MALLET Animation) sis 2 rue du Puy, 15260 LAVASTRIE représenté par Monsieur Laurent MALLET.

**Article 2** : L'orchestre Laurent MALLET assurera une animation lors de la guinguette du l'Ander le Jeudi 3 Juillet 2025 selon les modalités de l'animation définies dans le contrat susvisé.

**Article 3** : Ce contrat est consenti moyennant le tarif de 180 € (1 musicien). Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 de la Commune.

**Article 4** : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

**Article 5** : Ampliation de la présente décision sera transmise en Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR, et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Saint-Flour.

**Article 6** : Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Publiée le **11 JUL. 2025**

Transmise en Sous-Préfecture  
de Saint-Flour  
le **10 JUL. 2025**

Fait à Saint-Flour, le 7 Juillet 2025

Le Maire,

  
Philippe DELORT

## CONTRAT d'Animation

Entre L'orchestre Laurent Mallet, demeurant 2 rue du Puy – 15260 Lavastrie  
Et La Ville de St-Flour, 1 placé d'Armes – BP 36 – 15102 Saint-Flour Cedex

Il a été convenu ce qui suit :

### Article 1

L'orchestre Laurent Mallet s'engage à assurer l'animation du bal du 03.07.2025 à St-Flour.

### Article 2

L'organisateur s'engage à rembourser l'ensemble des frais attachés à la tenue de cette animation d'un montant forfaitaire de 180€ (1 musicien).

### Article 3

La Ville de St Flour déclare avoir souscrit toutes les assurances nécessaires à la tenue de cette animation

### Article 4

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution du présent contrat, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

### Article 5

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans le présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

### Article 6

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application du contrat, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de ce contrat devra être porté devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Fait en deux exemplaires

A Lavastrie, le 11 JUL. 2025

Orchestre Laurent Mallet  
Mallet Laurent

**CARL Ets MALLET**  
**ANIMATION**

15260 LAVASTRIE

Tél. : 04.71.23.82.53

Tél. : 04.71.23.85.06

Siret 487 463 341 00015

APR 4939 A TVA FR 90487463341

Ville de Saint-Flour

Le Maire  
  
Philippe DELORT



**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** jeudi 10 juillet 2025 14:57  
**À:** SECRETARIAT Ville de Saint-Flour  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-125

## ***':. Notification FAST :***

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-125, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE.  
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250710-2025-125-AU.

**Informations sur l'acte**

Numero : 2025-125

Objet : Contrat d'animation pour l'animation de la guinguette du l'Ander - Entre la Ville de Saint-Flour et Monsieur Laurent MALLET

Date de décision : 10/07/2025

Date de transmission : 10/07/2025

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.9. Culture

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

## SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

---

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** vendredi 11 juillet 2025 09:04  
**À:** SECRETARIAT Ville de Saint-Flour  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-125

### ***':. Notification FAST :***

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-125, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ.  
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250711-2025-125-CC.

**Informations sur l'acte**

Numero : 2025-125

Objet : Contrat d'animation pour l'animation de la guinguette du l'Ander - Entre la Ville de Saint-Flour et Monsieur Laurent MALLET

Date de décision : 11/07/2025

Date de transmission : 11/07/2025

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.9. Culture

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>